

Envoyé de la part de Danielle Fullan Kolton, Directrice exécutive

Mise à jour

À titre de mise à jour depuis la réunion de Presidents' Check-In il y a une semaine, nous avons rencontré le ministre hier pour partager nos positions et nos préoccupations et demander des clarifications sur le projet de loi 35 *Loi modifiant la loi sur l'administration scolaire*. Les leaders de la MTS ont également rencontré les conseillers juridiques deux fois cette semaine pour discuter des modifications proposées que nous rédigerons et ferons avancer. Le personnel travaille sur un document FAQ pour les membres et, bien que nous comprenions l'urgence de diffuser ces informations, nous nous engageons à distribuer des documents accessibles, spécifiques et précis. En attendant, vous pouvez vous attendre à voir un éditorial du président dans les prochains jours et un courriel SUB à tous les membres comprenant une FAQ au retour des vacances de printemps. Traduction française des FAQ à suivre.

Processus législatif

Le projet de loi 35 pourrait être en deuxième lecture dès demain. Une fois la deuxième lecture effectuée, le projet de loi sera renvoyé au comité. Nous ne connaissons pas la date exacte de l'audience du comité tant que le leader du gouvernement n'aura pas annoncé la date de la réunion. La législature sera en pause à partir de lundi prochain. En règle générale, les audiences du comité n'ont pas lieu pendant cette pause, à moins qu'il n'y ait une entente en ce sens. Tous les comités de projet de loi doivent conclure avant le 17 mai.

Présentations aux audiences du comité

L'audience du comité est l'occasion pour nous de partager nos préoccupations et nos propositions d'amendements. Soyez assurés que nous aurons des notes et des messages clés pour les présentateurs afin d'assurer la cohérence des messages (bien que nous encourageons les membres à inclure leurs expériences personnelles et leurs voix dans ce processus).

Nous devons veiller à ce que les membres de la MTS s'expriment et participent aux audiences. L'optique selon laquelle nous faisons beaucoup de bruit en ce moment sans de nombreuses présentations des membres pour affirmer nos positions serait très, très mauvaise. En tant que leaders, nous avons besoin de vous et d'au moins deux membres de votre section locale pour présenter. Au minimum, nous voulons que plus de 100 personnes prennent la parole. Encore une fois, nous vous soutiendrons avec ces présentations.

Pour vous inscrire pour présenter, veuillez remplir ce formulaire d'inscription en ligne https://www.gov.mb.ca/legislature/committees/committee_registration.fr.html (il y a une option pour présenter virtuellement). Vous recevrez un courriel confirmant cette inscription.

IMPORTANT : Lors de l'inscription, les présidents des Associations locales peuvent s'inscrire en tant que « représentants d'une organisation ou d'un groupe ». Tous les autres présentateurs de cette Association locale doivent cliquer sur « non » lorsqu'on leur demande s'ils représentent une organisation ou un groupe. Un seul présentateur peut représenter l'organisation ou le groupe.

Le personnel du Bureau du greffier vous contactera par votre méthode de contact préférée pour vous informer de la date, de l'heure et du lieu de la réunion. À ce moment, vous recevrez également de plus amples détails sur la façon de présenter. Vous pouvez utiliser le même formulaire pour faire une soumission écrite concernant le projet de loi.

Pour toute question relative aux audiences du comité, veuillez contacter Samantha Turenne sturenne@mbteach.org

Danielle Fullan Kolton, Ph.D.

Directrice exécutive (she/her/elle)

Direct Line: 204.831.3064

Toll Free: 1.866.494.5747 x282

191 Harcourt Street | Winnipeg, MB | R3J 3H2

